

à un palais qui ressemblait à un gigantesque bazar de démolition.

"Heureusement, ces petites contrariétés, y compris le baptême civil non prévu au programme, n'ont laissé aucune trace dans l'esprit des parisiens. Le soir, la moitié des maisons étaient illuminées et pavées; le spectacle de Paris était féerique, le temps était beau, une affluence énorme remplissait les principales rues et les boulevards.

"Nos lecteurs sont avertis. L'Exposition leur est ouverte. Mais s'ils veulent la voir complètement installée, ils feront bien de ne pas s'y présenter avant un mois. Nous les engageons surtout à bien garnir leur porte-monnaie, car on raconte déjà des choses très-peu édifiantes sur le compte de l'hospitalité parisienne."

— Il y a quelques temps nous annonçons à nos lecteurs qu'un projet de loi pour obliger les électeurs à voter aux élections des députés à la Chambre des Communes, avait été présenté à la dernière Session de cette même Chambre; ce bill a été renvoyé après avoir subi sa deuxième lecture, la majorité des députés ayant décidé qu'il était impossible de mettre en pratique les principales clauses de ce bill.

Voici, quant à ce bill, les remarques judiciaires que nous lisons dans le dernier numéro de la *Gazette de Sorol*:

"Beaucoup de gens pensent que l'électeur devrait être contraint de voter. Non-seulement, dit-on, c'est un droit que l'on possède, mais c'est un devoir que l'on doit absolument remplir.

"Rien de plus beau que ce droit, rien de plus grand que ce devoir! Nos pères ont conquis le gouvernement responsable au prix de leur sang et leurs fils refuseraient d'en profiter! Aussi quelle surprise de voir tant d'indifférence à cet égard!

"En effet, dans le droit de vote et son exercice dépend notre existence même, au point de vue de notre liberté et du bien-être de chacun. C'est la base de tout gouvernement. Ainsi donc, l'électeur est obligé, en conscience, pour le bon gouvernement du pays, et dans son propre intérêt même, d'user du droit de voter librement que lui confère la constitution et les lois du pays.

"Ces considérations doivent suffire auprès de tout homme honnête et sensé pour l'engager à se rendre de lui-même au poll, lorsqu'il en est requis, d'y déposer son bulletin, sans préjugés, sans passion, après réflexion et consciencieusement, pour celui qu'il croit le plus en état de faire un bon représentant du peuple.

"Malheureusement, tout le monde ne se met pas à la hauteur de ces considérations élevées. Aussi beaucoup de personnes sont d'avis d'imposer le vote *compulsivoire*. Outre la tyrannie d'une pareille mesure, il serait impossible de la rendre praticable. Lors de la dernière Session à Ottawa, la chose a été tentée; mais en face de la clause "que tout électeur pouvait échapper aux rigueurs de la loi en disant qu'aucun des candidats ne lui convenait et qu'il éprouvait des scrupules à voter pour l'un ou pour l'autre," on a reconnu de suite l'impraticabilité d'une pareille loi. C'est donc sur l'opinion publique qu'il faut agir: là est le remède.

"C'est à ceux qui comprennent la valeur du droit de vote, de l'expliquer de telle manière, que dans chaque paroisse il ne reste pas un seul électeur qui n'ait pas donné son vote. On ne saurait trop le répéter, non-seulement c'est un droit que l'on possède, mais encore c'est un devoir qu'un homme intelligent et consciencieux ne peut pas et ne doit pas refuser de remplir. Au contraire il doit être fier de posséder ce droit et de remplir ce devoir sous le seul regard de sa conscience, suivant son opinion

honnête et éclairée."

Ces remarques sont opportunes, surtout à la veille d'une élection prochaine pour le choix des députés à la Chambre des Communes. Nous félicitons l'écrivain de la *Gazette de Sorol* de prendre son rôle au sérieux en instruisant le peuple sur ses véritables devoirs. Si tous les journalistes, au lieu de se livrer à des discussions où les personnalités sont en jeu s'appliquaient à éclairer consciencieusement l'opinion publique par des écrits qui pourraient être utiles à leurs lecteurs, tous en profiteraient et nous n'aurions pas à regretter ces divisions et ces animosités causées le plus souvent par des écrits qui font la honte de la presse qui se livre à des excès de langage, à des écarts de plume.

Nous voyons avec plaisir que quelques journalistes se sont élevés contre de semblables abus. "Il est temps, dit M. l'écrivain du *Courrier du Canada*, de revenir dans la presse à des usages plus convenables, plus polis et plus gentils que ceux adoptés et mis en pratique depuis un certain temps.

"Un peu plus de modération ne nuira nullement à la cause que la presse a mission de défendre. Les journalistes devraient s'entendre pour ne jamais s'attaquer aux personnes mêmes qui rédigent un journal, mais seulement aux écrits, en désignant leur auteur par le nom du journal qui les reproduit.... A l'égard des hommes politiques des deux partis, la presse devrait éviter les injures personnelles, et les désigner et nommer tel qu'il convient.

"En adoptant cette conduite, la presse occuperait une position honorable et serait mieux vue du public."

Il est temps que sous ce rapport, les journalistes en fassent leur *mea culpa*; car il nous semble déplacé d'obliger les lecteurs de journaux à lire de longues colonnes d'injures à l'adresse de celui-ci, celui-là: injures que nous rongrions d'entendre répéter, même par la classe la plus abrutie que l'on rencontre sur les places publiques.

Si nous voulons la paix, si nous désirons l'union si nécessaire au bien-être de notre pays, prenons les moyens de l'obtenir, et ayons ensemble les égards que l'on se doit entre frères, les mêmes considérations que l'on doit avoir entre membres d'une même famille.

CAUSERIE AGRICOLE

JARDIN POTAGER (Suite.)

Du concombre.—Ce légume est assez recherché pour que sa place soit marquée au potager.

C'est une plante annuelle, c'est à dire qui parcourt toutes les phases de sa végétation dans le cours d'une année. Le concombre se mange vert en salade ou s'apprête en marinade. Il est d'une digestion difficile et ne peut être supporté par tous les estomacs.

Variétés.—Ses variétés sont nombreuses; en voici les principales: Le concombre blanc hâtif; le jaune hâtif; le concombre jaune gros; le concombre à cornichons hâtif de Russie; le concombre gros vert; le vert long; le vert serpent.

Culture.—Le concombre est soumis à une culture plus ou moins forcée, c'est-à-dire que d'ordinaire on cherche à obtenir de cette plante des produits très-précoces, et pour cela on sème longtemps avant que les dernières gelées soient passées; comme le concombre est très-sensible aux gelées printanières on est forcé d'effectuer le semis sur couche chaude, en y apportant les